COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 09.02.2015

01/2015

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du rapport-préavis
relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'600'000.- au maximum, sous déduction de subventions cantonales à recevoir, pour la construction d'une déchèterie, d'un centre de transfert des déchets, d'une zone de dépôt de voirie et pour l'aménagement d'un parking sur la parcelle No 7538 à Chailly et à la réponse au postulat de M. Alexandre Staeger « Pour une politique des déchets incitant au tri » du 8 décembre 2012

Président : Florian Despond (PLR)

Membres : René Chevalley (UDC)
Joe (Joseph) Filippone (PLR)
Denis Golaz (SOC)
Mario Gori (SOC)
Anthony Huys (SOC)
Kastriot Ramiqi (PLR)
Marie Signori (Les Verts)
Alexandre Staeger (ML)
Bibiana Streicher (PLR) remplacé par Geneviève Brunner

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie le 29 janvier 2015 au centre de la Voirire, Rte de Brent, en présence de Messieurs Caleb Walther, Municipal, Marcel Lacroix, Chef du service Voirie Espaces verts, Jean-Philppe Leumann, adjoint au chef de service, Laurent Widmer, représentant du service des travaux, que nous remercions pour leur présence et les réponses apportées aux nombreuses questions.

La commission a commencé par une visite de l'emplacement de la futur déchetterie actuellement occuppé par du stock de marchandises de la voirie et a pu se rendre compte des accès prévus ainsi que du nouvel emplacement prévu pour le stockage des matériaux de la voirie.

L'ensemble de la commission relève la qualité et la précision du préavis présenté aux conseillers communaux.

Suite à la visite sur place un commissaire s'inquiète de savoir si la population aura accès à la voirie dans la partie supérieur utilisées par les employés de la voirie?
Non le centre de voirie et la futur déchetterie seront clairement deux zones différentes dans lesquels le public n'aura accès uniquement à la partie basse du site.

Un commissaire demande quels sont les exigences que l'ofrou a demandé?
Hormis les exigences en termes de sécurités que l'on retrouve dans le préavis, celle-ci demande également un droit de passage jusqu'à ses structures présentent à l'emplacement de la futur déchetterie.

Un commisaire relève l'importance de rester attentif au bilan carbone de l'insatalltion de la déchetterie à cet endroit au vu des déplacements que doivent faire les gens pour s'y rendre.
M. le municipal répond qu'évidemment que la situation géographique d'une déchetterie se doit d'être à l'extérieur du centre ville mais proche des transports publics. L'emplacement prévu est donc tout à fait en adéquation avec ces deux critères et rappel également que les points de collecte déjà en place resteront à disposition du public tout comme les déchetteries mobiles et doivent donc contribuer à diminuer le déplacement des gens. Il nous précise également que l'année passée 175 personnes ont fait appel au service payant de ramassage de la commune.

Un commissaire demande si les accès à la futur déchetterie seront possibles pour des camions remorques et semi-remorque?
Oui tous les accès seront prévus pour à les véhicules devant intervenir sur le site.

Un commissaire demande si la diminution des déchets expliquées dans ce préavis vont diminuer également les frais de ramassage?
Non pas immédiatement en tout cas car les camions continueront les mêmes tournus de ramassage avec moins de déchets chargés. Mais diminuer immédiatement le nombre de tournus risquerait d'impliquer une dépose des déchets sauvages faute d'avoir la place de les stocker chez soi. L'exemple d'une commune voisine n'est pas souhaitable.

Un commissaire s'interroge sur le nombre de fraudes constatées en 2014?
Environ quatre cents avertissements ont été adressés, vingt dénonciations, ce qui proportionnellement n'est pas énorme. Une explication à cela est un gros travail de fond qui a été entrepris afin de sensibiliser les gérances, les hôtels, etc et également une nouvelle stratégie de communication en distribuant un flyer explicatif non plus sous forme de tous ménage qui n'arrive pas dans toutes les boîtes aux lettres (celle munie d'un "pas de publicité" etc) mais adressée directement aux ménages.

Un commissaire demande si Veytaux ne profite pas de ce système?
Monsieur le municipal nous répond que non, la seule chose dont Veytaux profite est l'organisation du système de ramassage mais sur le plan financier Veytaux redonne l'entier des taxes au sac perçues.

Un commissaire demande si l'on a une idée du coût de la réaffectation de la déchetterie

provisoire en parking?
Non pas de chiffres précis mais le fait que le terrain soit déjà applani, goudronné et canalisé, diminuera fortement les coûts.

Un commissaire relève que dans le préavis il est indiqué qu'à l'avenir les entreprises pourront décharger leurs déchets contre rémunération et demande si un business pour la commune risque de voir le jour?
Non la commune offre simplement un service complémentaire à celui déjà offert sans vouloir atteindre des chiffres.

Un commissaire demande des explications pour les postes importants du budget notamment pour les postes; ventilation-chauffage-sanitaire et équipements d'exploitation?
Le poste ventilation-chauffage-sanitaire à 390'000.- comprend la protection incendie, le chauffage des locaux, ainsi que tous les équipements de ventilation nécessaire et obligatoire comme par exemple pour le mur de tri.
Concernant le poste équipements d'exploitation à 770'000.- il comprend notamment l'achat des bennes, les équipements de tri, les balances, récupérateurs en tous genres, badges pour les habitants ainsi que la borne de contrôle y compris le montage et l'installation de tous ces équipements.

Un commissaire demande si du personnel supplémentaire sera engagé?
Non la futur déchetterie fonctionnera exactement avec le même nombre d'EPT actuellement employé sur la déchetterie provisoire.

Au terme de ces discussions la commission procède au vote et accepte à l'unanimité le rapport préavis 01/2015 et vous prie d'accepter les conclusions suivantes:

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 01/2015 de la Municipalité au Conseil communal du 28 novembre 2014 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'600'000.00 au maximum, sous déduction de subventions cantonales à recevoir, pour la construction d'une déchèterie, d'un centre de transfert des déchets, d'une zone de dépôt de voirie et pour l'aménagement d'un parking sur la parcelle N 7538 à Chailly et à la réponse au postulat de M. Alexandre Staeger « Pour une politique des déchets incitant au tri » du 8 décembre 2012,

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent rapport-préavis;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'6000'000.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;

5. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement 450.3311;

6. de porter au compte 450.3011 du budget 2015, les montants nécessaires pour l'engagement 2 postes EPT d'agent(e)s de déchèterie au service de la voirie et des espaces verts et de supprimer les montants de deux postes d'auxiliaires du compte 450.3012 du budget 2015;

7. de prendre acte que ce rapport-préavis répond au postulat du 8 décembre 2012 de M. Alexandre Staeger « Pour une politique des déchets incitant au tri » ;

8. de donner à la Municipalité tous les pouvoirs pour signer tous les actes ou conventions en rapport avec cet objet.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Florian Despond (PLR)